

Willy Beauvallet,

Groupe de sociologie politique européenne, Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg

Sébastien Michon,

Centre de recherches et d'études en sciences sociales, Université Marc Bloch de Strasbourg/Groupe de sociologie politique européenne, Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg

LES FEMMES ELUES AU PARLEMENT EUROPEEN (1979-2004) :

MODES DE RECRUTEMENT ET STRATEGIES D'INVESTISSEMENT

Si les femmes élues en France demeurent encore sous-représentées dans les arènes politiques, leur proportion au Parlement européen est incomparablement plus élevée qu'à l'Assemblée nationale ou au Sénat. Ainsi, le nombre de femmes parmi les députés européens français s'accroît de façon quasi-constante entre 1979 et 2004 pour représenter 44% de la délégation française à la fin de la cinquième législature contre seulement 10% en 2003 à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Tableau 1 : Proportion de femmes parmi les députés européens suivant les cinq premières législatures (1979 et 2004)

Législature	1979-1984	1984-1989	1989-1994	1994-1999	1999-2004	Total : 1979-2004
% de femmes	22,5%	19%	23%	27%	41% ¹	26%

Lire : lors de la première législature (1979-1984), 22,5% des députés européens étaient de sexe féminin

La part des femmes au Parlement européen pose la question des modes de sélection et de recrutement des députés européens et les significations sociales éventuelles du genre sur le marché politique ouvert par les élections européennes. De la sorte, il est possible de se questionner sur les différenciations sociales qui caractériseraient les hommes et les femmes. Les élues européennes sont-elles différentes de leurs homologues masculins ? Le recrutement des femmes s'insère-t-il dans les catégories générales du recrutement politique européen² ? Les femmes font-elles exception ? En quoi, les spécificités du recrutement politique européen, dont l'importance des femmes semble être une illustration, influe-t-il sur les modalités d'investissement à l'Europe et d'entrée dans les rôles parlementaires ? Les femmes font-elles état de caractéristiques sociales ou psychologiques qui expliqueraient leur plus forte présence au Parlement européen ?

¹ 44% en 2003 et 41% sur l'ensemble de la législature. La différence s'explique par le turn-over des députés européens français. 11% des députés ont démissionné : 3% pour un poste au gouvernement, c'est-à-dire Lienemann (gouvernement Jospin), Fontaine et Saïfi (gouvernement Raffarin), et 8% pour un mandat de sénateur (Karoutchi) ou de député (Bayrou, Hue, Hollande, Madelin, Novelli, Sarkozy et de Villiers). Leurs démissions ont permis l'entrée des suivants sur les listes, dont plusieurs femmes.

² Beauvallet (Willy), « Institutionnalisation et professionnalisation de l'Europe politique, le cas des eurodéputés français », *Politique européenne*, n°9, hiver 2003. Sur la cinquième législature, voir Michon (Sébastien), *L'espace des parlementaires européens français*, Note d'étude, DEA de Science Politique, IEP de Strasbourg, 2003.

Bien que peu étudiée au Parlement européen en tant que telle³, la place des femmes en politique fait néanmoins l'objet de réflexions et d'études très diverses⁴. Une partie d'entre elles restent néanmoins marquées par le recours à une forme « d'essentialisme sociologique » dans une perspective qui n'est pas sans lien avec des préoccupations politiques : justifier, légitimer et accroître la place des femmes en politique. Non seulement les femmes sont de plus en plus nombreuses, mais elles se caractériseraient surtout par des investissements plus importants, plus « sérieux » et fréquemment qualifiés de « typiquement féminins »⁵. Ces analyses sont d'autant plus prégnantes qu'elles entrent en cohérence avec les propos des femmes politiques elles-mêmes. Christiane Scrivener, parlementaire lors de la première législature puis commissaire européen, affirme ainsi : « Women don't like confrontation as much as men – That's only real difference between them. Women prefer to find agreement, to discuss and find practical solutions⁶. » Dans ce cadre, la place des femmes au Parlement européen prendrait une signification particulière. En effet, l'agencement des

clivages propres à cette assemblée renverrait aux rapports typiquement féminins à la politique. Niilo Kauppi explique en ce sens : « Some scholars have echoed this sentiment by stating that the processes and arrangements of the European Parliament itself are an encouragement to greater female participation (...) European multicultural negotiations favour the search for compromise and thus qualities that traditionally have been labelled as feminine »⁷. Ces analyses ne sont donc pas dénuées de biais objectivistes.

La distribution des propriétés sociales des femmes et des hommes laisse à penser que si la féminité semble bien se présenter comme une propriété positive sur le marché politique européen – et donc comme un type particulier de ressource politique qui n'a de valeur que par rapport aux enjeux politiques existant sur ce marché à un moment donné⁸ – il n'en reste pas moins que ce groupe n'est en rien socialement homogène. La pluralité des parcours à l'Europe suppose ainsi des formes très différenciées d'entrées dans les rôles parlementaires. Si les femmes tendent à s'investir différemment dans l'espace parlementaire européen, ce n'est pas tant du fait d'une « nature » féminine spécifique mais plutôt de la structure de leurs propriétés sociales et politiques – dont le genre ne constitue qu'un élément parmi d'autres⁹. Autrement dit, les femmes moins dotées en ressources politiques s'orientent davantage vers des formes de « bonne volonté » parlementaire et des stratégies de surinvestissement des rôles politiques européens. Ainsi, les types d'investissements constatés chez les femmes demeurent socialement situés et ne se différencient pas de ceux propres aux hommes qui occupent des positions similaires dans l'espace politique¹⁰. Le détour par l'étude d'un groupe particulier, celui des députées européennes élues en

³ On peut néanmoins citer trois études qui abordent ce sujet : Akrivou (Christina) et Lysoe (Ingrid), *Portrait des femmes au Parlement Européen*, note d'étude, DEA de science politique, IEP Strasbourg, 1998 ; Kauppi (Niilo), « Power or Subjection? French Women Politicians in the European Parliament », *The European Journal of Women's studies*, vol 6, 1999, pp. 329-340 ; Norris (Pippa), Mark (Franklin), « Social representation », *European Journal of Political Research*, vol 32, n°2, octobre 1997, pp. 185-210.

⁴ A défaut de pouvoir citer une bibliographie conséquente, parmi les références récentes voir : le n°60 de *Politix*, 2002 ; Bihl (Alain) et Pfefferkorn (Roland), *Hommes femmes, quelle égalité ?*, Paris, L'Atelier, Ed. Ouvrières, 2002 ; Caveng (Rémy), « On est devenues des femmes politiques », *Regards Sociologiques*, n°23, 2002 ; Sineau (Marianne), *Profession femme politique*, Paris, Presse de Sciences Po, 2001.

⁵ Sur la rhétorique d'un art féminin de la politique, voir Guionnet (Christine), « Entrées de femmes en politique. L'irréductibilité du genre à l'heure de la parité », *Politix*, n°60, 2002.

⁶ Citée par Vallance (Elizabeth) and Davies (Elizabeth), *Women in Europe: Women MPs and Equality Policy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986.

⁷ Kauppi (Niilo), « Power or... », *op. cit.*, p. 335.

⁸ Beauvallet (Willy), « Institutionnalisation... », *op. cit.*

⁹ Sur la féminité comme construction sociale, voir La domination masculine ou Halbwachs, Le Seuil, 1996.

¹⁰ Beauvallet (Willy), « Institutionnalisation... », *op. cit.*

France, permet en ce sens d'initier une démarche de sociologie des institutions, en essayant de mettre en relation le *background* sociopolitique des acteurs avec leurs pratiques dans un espace institutionnel donné¹¹.

Trois temps structurent cet article. Tout d'abord sont analysées les propriétés socio-politiques des élues européennes. Puis, il s'agit de préciser les modes de structuration de l'espace politique formés par ce groupe en étudiant plus précisément les types de trajectoires à l'Europe, avant de tenter de comprendre le système des prises de positions et les formes d'investissements à l'Europe des acteurs étudiés.

Propriétés sociopolitiques des élues européennes : la féminité comme ressource positive

Un clivage des propriétés socioculturelles selon le sexe

Au regard de leurs propriétés sociales, les élues européennes appartiennent très largement aux catégories dites supérieures de l'espace social, ce qui ne les différencie pas en cela des hommes, pas plus que les élus européens pris dans leur ensemble ne se distinguent, de ce point de vue, de l'élite politique nationale¹². Cependant, par leurs propriétés sociales, les femmes se positionnent beaucoup plus fortement que leurs homologues masculins dans les fractions culturelles et

récentes des catégories supérieures. Moins souvent universitaires (8% contre 13% pour les hommes), chefs d'entreprise (1% contre 10%) et hauts fonctionnaires (7% contre 19%), les députées européennes sont en revanche plus fréquemment cadres supérieurs de la fonction publique (8% contre 3%), enseignantes dans le secondaire (13% contre 7%), institutrices ou éducatrices (8% contre 1%). De plus, même en faible proportion, les femmes se situent davantage parmi les catégories sociales intermédiaires (17% contre 7% pour les hommes) et populaires (10% contre 4%) : notamment cadres intermédiaires à 7% (contre 2% pour les hommes), employées et ouvrières à 10% (contre 4%).

Les différenciations partisans non négligeables confirment au niveau des femmes les logiques classiques du recrutement politique¹³. Les élues recrutées sur les listes de gauche sont ainsi plus fréquemment issues du secteur public et du pôle culturel des catégories supérieures, avec des professions d'origine telles qu'universitaires (11% des députées de gauche contre 3% à droite), enseignantes dans le secondaire (18% contre 7%), institutrices ou éducatrices (11% contre 3%). C'est aussi à gauche que se perçoit la plus forte proportion de députées issues des catégories populaires de l'espace social (13% contre 3%). D'un autre côté, les élues de droite se rattachent davantage aux catégories sociales supérieures (65% contre 40%) et moins aux catégories intermédiaires (27% contre 36%) et populaires (8% contre 24%). Les députées de droite apparaissent également plus proches des fractions économiques des catégories supérieures, auxquelles elles semblent appartenir depuis plus longtemps. En effet, au regard du recensement des professions exercées par les pères, les élues de droite appartenant aux catégories supérieures sont majoritairement issues du pôle économique (58%), les députées de gauche se rattachant plus nettement au pôle culturel (67%).

¹¹ Cet article se base sur une enquête quantitative menée à partir de 373 fiches biographiques des eurodéputés français de 1979 à 2004 (le corpus ne comprend pas les députés pour lesquels les informations sont insuffisantes). Ainsi, l'échantillon comporte 281 hommes et 92 femmes. A partir des fiches, 150 variables ont été construites indiquant d'une part les trajectoires politiques, sociales et européennes des députés avant, pendant et après leur mandat de député européen, et d'autre part leurs types d'investissement et leurs pratiques au Parlement européen. Un ensemble d'entretiens semi-directifs menés auprès de députés européens et de leurs collaborateurs complète l'analyse.

¹² Sur cet aspect : Offerlé (Michel) (dir.), *La profession politique XIXème-XXème siècles*, Paris, Belin, 1999.

¹³ Gaxie (Daniel), « Les logiques du recrutement politique », *Revue Française de Science Politique*, vol. 30, n°1, février 1980.

La reconstitution des parcours scolaires confirme ces premiers développements. Les eurodéputées françaises attestent de propriétés scolaires moins élevées que leurs collègues masculins en étant par exemple moins fréquemment diplômées d'une grande école (15% contre 31% des hommes), d'un IEP (12% contre 23%) ou de l'ENA (3% contre 10%). Bien que faisant état d'une forte proportion de parcours universitaires, elles s'avèrent cependant moins dotées en propriétés scolaires par rapport aux hommes. Moins souvent titulaires d'un doctorat (17% contre 22% pour les hommes) ou d'un diplôme de cinq années après le bac (41% avec un niveau bac+5 contre 58%), elles se caractérisent plutôt par un niveau d'études bac +3/4 (33% contre 23%) (tableau 2).

Tableau 2 : Variations des propriétés scolaires des députés européens selon le sexe

	femmes	hommes
Diplômé d'un IEP	12%	23%
Diplômé de l'ENA	3%	10%
Diplômé d'une grande école	15%	31%
Titulaire d'un doctorat	17%	22%
Niveau bac+3/4	33%	23%
Niveau bac+5	41%	58%

Lire : parmi les députés européens, 12% des femmes et 23% des hommes sont diplômés d'un IEP.

La distribution des propriétés entre les élues de droite et de gauche suggère une opposition dans les filières de recrutement. En effet, les élues de droite se trouvent moins dotées en propriétés scolaires (36 % de diplômés de niveau bac +5 contre 41% à gauche ; 12 % de doctorat à droite contre 22% à gauche). Plus proches du pôle économique, elles fondent davantage leurs carrières politiques sur une reconversion de notabilités locales. En revanche, si les élues de gauche semblent moins bien situées dans la hiérarchie sociale, il est patent que leurs parcours sociaux et politiques reposent plus fortement sur une rentabilisation des ressources scolaires. De manière idéal-typique, parmi les femmes députées européennes entre 1979 et 2004, les

trois énarques – F. Bredin, F. Gaspard et E. Guigou – appartiennent au parti socialiste.

Un clivage des parcours politiques selon le sexe

Les trajectoires politiques des eurodéputés français sont assez nettement clivées selon le sexe. Ainsi, parmi les députés européens, les femmes détiennent avant tout moins de mandats électifs. A leur entrée au Parlement, 35% des femmes n'ont aucun mandat contre 21% des hommes. Ensuite, elles présentent moins fréquemment une carrière politique nationale comme en témoignent des passages plus rares au gouvernement (14% des députées européennes ont été au gouvernement contre 20% pour leurs collègues masculins), à l'Assemblée nationale (15% ont été députées contre 42%) et au Sénat (1% contre 7%). L'étude des parcours politiques incite à envisager une distribution du capital politique local relativement semblable. Les députées européennes sont en effet moins souvent conseiller général (17% contre 35%), président d'un conseil régional ou général (2% contre 10%) et maire (12% contre 33%). Les différences s'atténuent néanmoins à mesure que l'on se rapproche des mandats au plus bas de la hiérarchie des positions politiques comme l'illustrent les plus faibles écarts pour les mandats de conseiller régional (30% des femmes contre 42% des hommes), de conseiller municipal ou d'adjoint au maire (45% contre 33%) et enfin pour les postes symboliques voire figuratifs comme la suppléance d'un député (11% contre 8%) (tableau 3). Les découpages droite/gauche signalés précédemment se retrouvent également ici. Les députées de droite ont été plus fréquemment ministre (19% contre 10% à gauche), député (19% contre 12%), conseiller régional (33% contre 24%) et conseiller général (21% contre 14%), mais moins souvent maire (7% contre 16%).

Tableau 3 : Variations des mandats des députés européens selon le sexe

	femmes	hommes
Ministre	14%	20%
Député	15%	42%
Sénateur	1%	7%
Conseiller régional	30%	42%
Conseiller général	17%	35%
Président d'un conseil régional ou général	2%	10%
Maire	12%	33%
Conseiller municipal/ adjoint au maire	45%	33%
Suppléant de député	11%	8%

Lire : parmi les députés européens, 14% des femmes et 20% des hommes sont d'anciens ministres.

Les modalités d'entrée dans la carrière politique fournissent un indicateur sur leurs ressources politiques et confirment les analyses précédentes. D'après l'enquête, l'entrée en politique des femmes repose davantage sur des ressources militantes (35% des députées européennes ont leur première fonction politique dans un appareil politique contre 28% de leurs homologues masculins) que sur un passage dans un cabinet politico-administratif (14% contre 17%). Détenant de fait moins de mandats nationaux (81% avec aucun mandat contre 55% pour les hommes, et 4% avec cinq mandats et plus contre 16%) et un peu moins de mandats locaux (37% avec aucun mandat contre 30% pour les hommes et 0% avec cinq mandats et plus contre 5%), leurs carrières politiques, aussi bien nationales que locales, sont plus courtes que celles des hommes (tableau 4 et 5). 4% des élues européennes font état d'une carrière nationale de plus de 15 ans contre 19% des députés masculins et 15% d'entre elles une carrière locale de plus de 15 ans contre 28%. Il est à noter que les députées de gauche ont plus souvent exercé leur première fonction politique au sein d'un appareil (50% à gauche contre 17% à droite), alors qu'à droite, c'est plutôt en tant que député européen (19% contre 6% à gauche) ou dans un cabinet politico-administratif (19% contre 10% à gauche). Par ailleurs, les mandats locaux se répartissent à peu près également entre femmes

de droite ou de gauche, les mandats nationaux étant toutefois plus communs pour les députées de droite que de gauche (26% contre 14%).

Tableau 4 : Variations du nombre de mandats nationaux des députés européens selon le sexe

	femmes	hommes
5 mandats et +	4%	19%
1 à 4 mandats	15%	26%
0 mandat	81%	55%
Total	100%	100%

Lire : parmi les députés européens, 4% des femmes et 19% des hommes ont exercé au moins cinq mandats nationaux.

Tableau 5 : Variations du nombre de mandats locaux des députés européens selon le sexe

	femmes	hommes
5 mandats et +	15%	28%
1 à 4 mandats	44%	41%
0 mandat	41%	31%
Total	100%	100%

Lire : parmi les députés européens, 15% des femmes et 28% des hommes ont exercé au moins cinq mandats locaux.

Par rapport à leurs homologues masculins, non seulement les députées européennes cumulent moins fréquemment des positions locales avec des positions nationales (16% des femmes contre 39% des hommes), mais elles entrent aussi en politique et obtiennent leur premier mandat électif plus tardivement. 4% d'entre elles posent leur première candidature avant 30 ans contre 15% des députés masculins. 3% d'entre elles accèdent au Parlement avant 30 ans contre 12%, et 43% avant 40 ans contre 54%. Enfin, elles s'avèrent également moins dotées en propriétés symboliques comme le suggèrent le nombre d'ouvrages publiés (seules 33% des femmes ont au moins une publication contre 43% des hommes) et les décorations de niveau international (4% contre 12%), national (18% contre 32%) ou celles propres à des secteurs

spécifiques – palmes académiques, mérite agricole, etc. – (12% contre 31%). Au regard de l'axe gauche/droite, les députées de gauche publient davantage d'ouvrages que celles de droite, qui elles sont plus souvent décorées (32% des députées de droite ont une décoration nationale contre 6% des députées de gauche). Finalement, par rapport à leurs collègues masculins, les députées européennes présentent à leur arrivée au Parlement européen des carrières politiques davantage locales (19% contre 13%) et partisanes (23% contre 15%) que nationales (13% contre 27%). D'un autre côté, le mandat européen constitue plus souvent leur premier mandat politique (12% contre 5%).

Partant, outre la confirmation de la distribution des propriétés politiques entre gauche et droite indifférenciée suivant le sexe, l'enquête laisse à penser qu'à ressources égales, les femmes intègrent dans l'ensemble plus facilement l'espace politique européen que les hommes¹⁴. Dès lors, le fait d'être une femme forme, sur le marché politique européen, non plus une propriété négative comme c'est généralement le cas dans la compétition politique, mais une propriété positive, confirmant ainsi des observations formulées par ailleurs¹⁵. Pour autant, il convient de ne pas considérer la féminité comme un facteur autonome du recrutement politique européen dans la mesure où cette qualité ne fait sens que dans la mise en relation avec d'autres types de propriétés telles que l'implantation locale ou la proximité avec certains leaders politiques.

L'espace des élues européennes : quatre types de trajectoires à l'Europe

Les données recueillies permettent de dessiner l'espace des élues européennes et de discerner par une analyse factorielle les grandes oppositions structurant l'ensemble de la population féminine autour de deux axes principaux – analyse effectuée à partir de 29 questions actives, soit 142 modalités associées, et 92 députées européennes élues au Parlement européen en 1979 et 2003.

Le premier facteur, explicatif de 6,9% de l'inertie totale, est construit à partir de variables relatives à la position sociale des députées – la profession de la députée (3,7%) et de son père (3,2%) –, à leur investissement au Parlement – le type de commission parlementaire (3,5%) –, et aux propriétés politiques – le mandat avant l'élection au Parlement européen (8,8%) – plus particulièrement d'un point de vue national – un précédent poste de ministre (8,3%) ou de député (6,2%), le nombre de mandats nationaux (9,6%), le cumul aux niveaux national et local (6%), la durée de la carrière nationale (8,7%), le fait de devenir ministre (4,9%) ou député (4,2%) après le Parlement européen, et l'indicateur de démission du Parlement européen (3,7%). Cet axe du capital politique oppose d'un côté les députées les moins dotées en ressources politiques et en propriétés sociales dites légitimes – aucun mandat national, institutrice, éducatrice, sans profession, employée, ouvrière, père artisan/commerçant, employé ou ouvrier –, à de l'autre celles qui en sont le plus pourvues – accumulation de mandats nationaux et locaux, ancienne et future ministre ou députée, appartenance à la haute fonction publique, père universitaire ou haut fonctionnaire. Cette division est également représentative d'une variation dans le type d'investissement au Parlement européen. Effectivement, les députées aux propriétés politiques les plus faibles siègent plutôt dans les commissions les plus féminisées telles que Droits de la femme et égalité des chances, Emploi et affaires sociales ou Environnement, santé publique et politique des consommateurs et les moins prestigieuses telles que Culture, jeunesse,

¹⁴ Ces observations sont valables au niveau du Parlement européen. Dans d'autres espaces politiques, voir précisément le n°60 de *Politix*, 2002 ou encore Caveng (Rémy), « On est devenues... », *op. cit.*

¹⁵ Beauvallet (Willy), « Institutionnalisation... », *op. cit.*

éducation, médias et sports, Libertés et droits des citoyens, justice et affaires intérieures. En revanche, les plus dotées en ressources politiques appartiennent davantage aux commissions les plus consacrées, c'est-à-dire celles qui traitent des questions politiques les plus légitimes : Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune et politique de défense ou Budgets. Ici, la féminité en tant que propriété « négative » semble effectivement s'atténuer avec le niveau de ressources politiques, lui-même lié aux propriétés sociales.

Représentatif de 5,5% de l'inertie totale, le deuxième facteur de l'analyse factorielle est constitué à partir des variables indicatrices de la position sociale – la profession (6,9%) et le nombre d'ouvrages publiés (3,5%) –, de l'investissement au Parlement européen – la commission parlementaire (3,4%) –, et des ressources politiques – la première fonction politique (8,5%), le mandat avant l'élection (7,4%), âge à la première candidature et au premier poste électif (5,2% et 4,4%), et nombre de mandats nationaux (4%) – notamment locales – la durée de la carrière politique locale (8,4%), nombre de mandats locaux (8,2%) et mandats de conseiller général (4,2%) ou régional (3,3%). Cet axe différencie les « élues locales » des députées qui apparaissent plus comme des « intellectuelles ». Ainsi, s'opposent d'une part celles qui, plutôt cadres moyens et siégeant dans des commissions en lien avec leur positionnement local – Agriculture et développement rural, Politique régionale, transports et tourisme ou Industrie, commerce extérieur, recherche et énergie –, font état d'une carrière politique exclusivement locale – plusieurs mandats locaux tels que conseiller général ou régional –, d'autre part celles dont le mandat européen constitue, avec pour une partie le passage en cabinet, la première fonction politique, et qui, fortement dotées en propriétés scolaires, ayant publié plusieurs ouvrages, évoluent plutôt dans la haute fonction publique, le journalisme ou le monde

universitaire. Le mandat européen s'insère ainsi dans des types de trajectoires relativement différenciées qu'il s'agit de mettre en évidence.

L'analyse factorielle précédente permet de procéder à une classification hiérarchique ascendante qui réalise une partition des individus représentative des quatre pôles du plan composé des deux premiers facteurs de l'analyse factorielle : les militantes (14%), les élues locales (31,5%), les intellectuelles (35%), et les élues à la carrière nationale (19,5%). Des types de carrières se distinguent ainsi en mettant en évidence des différenciations sur la place du mandat européen en leur sein.

Le pôle militant

La première classe (14%) regroupe les « militantes », c'est-à-dire les députées européennes les plus dotées en ressources collectives et pour lesquelles l'accès au champ politique repose principalement sur des investissements militants, éventuellement doublés d'investissements dans les espaces politiques locaux. Parmi elles, deux types de militantes se spécifient quelque peu. Les députées de la première moitié de ce pôle sont issues des fractions populaires de l'espace social. Souvent ouvrières ou employées et peu diplômées, elles appartiennent plutôt au groupe de la Gauche Unitaire Européenne (GUE) et plus précisément au Parti Communiste Français (PCF), à Lutte Ouvrière (LO) ou à la Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR). La part des capitaux collectifs propres aux organisations dans la composition des propriétés détenues est ainsi très importante. Le cas des élues de Lutte Ouvrière (Arlette Laguiller, Armonia Bordès, etc.) l'illustre parfaitement. Pour l'autre moitié, ce pôle rassemble des députées plus fortement dotées en ressources sociales et culturelles. Souvent originaires des catégories intermédiaires ou populaires, ces élues, qui se sont aussi

distinguées dans des engagements associatifs, syndicaux ou politiques, présentent davantage de propriétés scolaires (diplômes du supérieur). Des ressources culturelles propres à des groupes sociaux en ascension s'adjoignent ainsi à des ressources plus militantes. Ces élues se retrouvent davantage chez les verts (par exemple, Alima Boumediene-Thiery) et, surtout, à partir du milieu des années 1990, au PCF (par exemple Yasmine Boudjenah ou Aline Pailler). Dans les deux cas, ces actrices, plus fréquemment élues sur des listes de partis périphériques, font état de ressources *a priori* défavorables à la conquête de positions au centre du champ politique.

Le pôle local

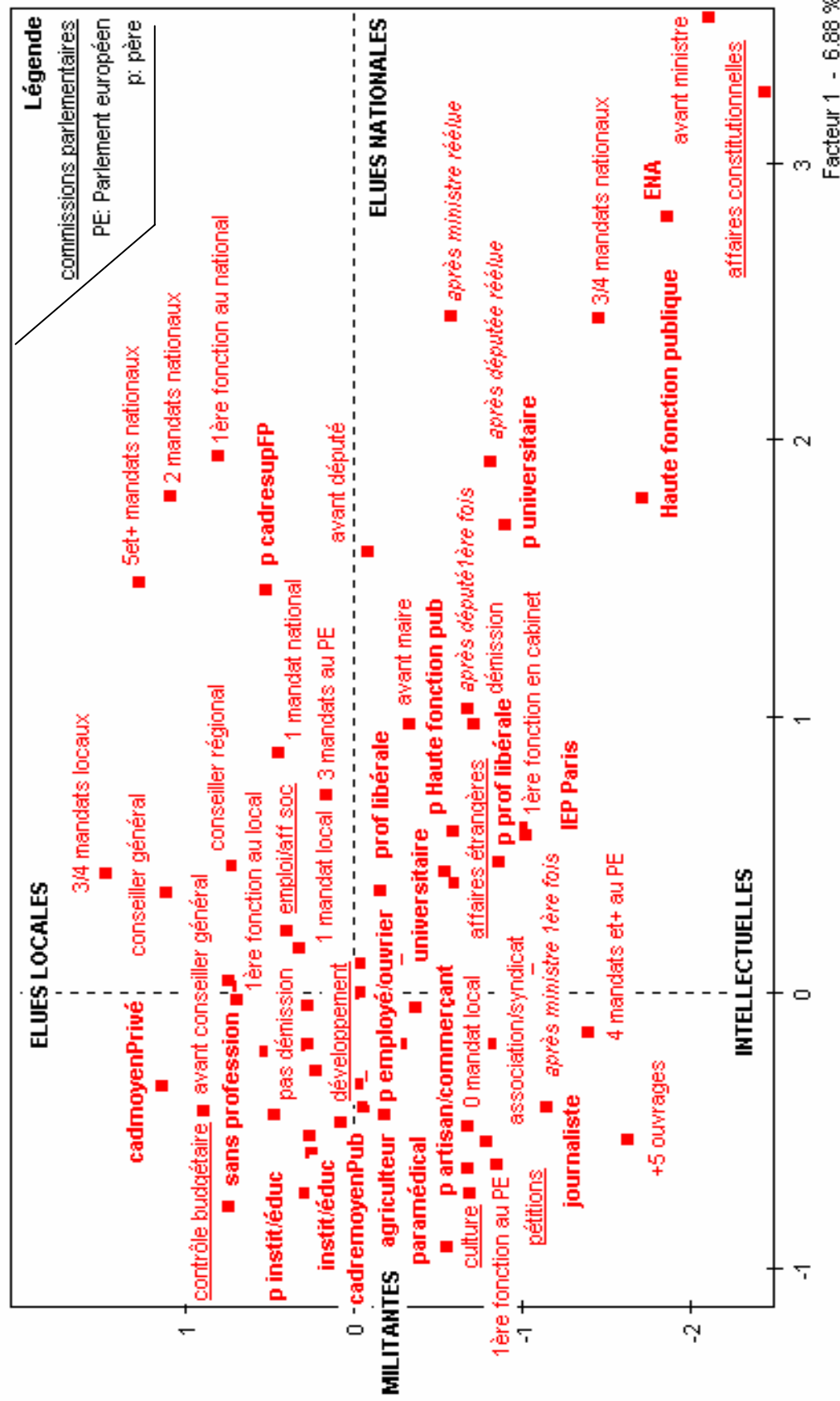
Les élues locales forment la deuxième classe (31,5%) qui se découpe dans cet espace. Ces députées à la carrière nationale inexistante ont effectué leur entrée en politique assez jeunes (entre 35 et 39 ans pour la moitié d'entre elles) sur des marchés politiques locaux (62% contre 27% dans l'échantillon) ou au sein d'un parti politique. Leur investissement local leur a permis d'accumuler divers mandats : conseillère municipale ou adjointe au maire pour trois quarts d'entre elles, conseillère régionale pour la moitié, et conseillère générale pour un tiers, sachant qu'une partie a accumulé plusieurs mandats. Au regard de leur carrière, leur entrée au Parlement européen correspond à une forme de rétribution par rapport à des investissements politiques dans des espaces périphériques, c'est-à-dire des espaces politiques locaux ou au sein des partis. Effectivement, 31% exposent une carrière locale de plus de 15 ans, 41% ont exercé deux mandats locaux, 24% ont été suppléantes d'un député, et une grande partie d'entre elles ont occupé des fonctions de direction dans un parti au niveau local. Un peu plus fréquemment sur les listes de droite, leurs propriétés sociales paraissent assez éloignées des propriétés les plus consacrées dans l'espace. S'opposant très nettement au pôle

intellectuel par la faiblesse de leurs propriétés scolaires et leur absence de publications, elles occupent surtout des positions propres aux catégories intermédiaires du pôle économique. De la sorte, en se différenciant assez nettement des profils types des députés et responsables nationaux, elles s'apparentent à des « seconds » peu à même de menacer, depuis leur position européenne, des leaders locaux bien implantés. Néanmoins, les entretiens menés dans le cadre de ce travail incitent à penser qu'un positionnement au sein d'un réseau relationnel efficace est déterminant dans la sélection sur les listes européennes. C'est en ce sens que le mandat européen peut représenter une forme de récompense pour la fidélité à un leader politique local¹⁶. Ces députées se distinguent donc de façon logique par leur absence de démission, qui forme un indicateur supplémentaire des faibles potentialités d'ascension politique au niveau national. Le mandat européen symbolise en quelques sortes l'apogée de leur carrière politique. Les cas de Marie-Hélène Gillig élue de 1999 à 2004, adjointe au maire de Strasbourg jusqu'en 2001 ou de Anne-Marie Schaffner élue de 1994 à 1999 puis de 2002 à 2004, ancienne conseillère régionale et générale en attestent.

¹⁶ D'une manière générale sur le fonctionnement des espaces politiques locaux, voir notamment Abélès (Marc), *Jours tranquilles en 89, ethnologie politique d'un département français*, Paris, Ed. Odile Jacob, 1989 ; Briquet (Jean-Louis), *La tradition en mouvement. Le clientélisme politique en Corse*, Paris, Belin, 1997.

Facteur 2 - 5.47 %

L'espace des députées européennes françaises 1979-2004 (projections des variables actives)



Le pôle intellectuel

La troisième catégorie (35%) rassemble les « intellectuelles ». Proches de la fraction la plus dotée en ressources intellectuelles du pôle militant, ces élues ne détiennent quasiment aucun mandat local à leur entrée au Parlement européen (94% d'entre elles). Elles ont aussi des parcours moins marqués par des engagements militants. Un tiers d'entre elles n'a pas d'appartenance à un parti politique au moment de leur élection. En fait, elles correspondent en partie à ce label très flou de « société civile » – pour reprendre des catégories indigènes. Il s'agit de personnalités dont « l'éligibilité » est avant tout fondée sur la détention, la mobilisation et la mise en scène de propriétés symboliques liées à leur réussite professionnelle, à des engagements forts auprès de groupes sociaux ou à des réseaux relationnels dans le monde politique tels que des positions dans le journalisme (22% dans cette catégorie contre 9% dans l'ensemble de la population étudiée) ou des passages en cabinets ministériels. Par exemple, la philosophe Geneviève Fraisse, en deuxième position sur la liste « Bouge l'Europe ! » de Robert Hue en 1999, accède au Parlement européen après avoir été déléguée interministérielle aux Droits des Femmes auprès de Lionel Jospin à Matignon de 1997 à 1998.

Plus dotées en propriétés scolaires que les élues locales et les militantes, ces députées investissent plus fréquemment les commissions Environnement, santé publique et politique des consommateurs et Culture, jeunesse, éducation, médias et sports (21% et 22% d'entre elles dans ces deux commissions contre 9% et 8% dans la population étudiée). Celles dont les parcours sociaux et politiques paraissent les plus favorables évoluent généralement dans les commissions *a priori* les plus légitimes (Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune et politique de défense, Budgets, Affaires constitutionnelles,

Economie et monétaire). Plus que les autres sans doute, le mandat européen peut donner lieu à des mécanismes de professionnalisation à l'Europe comme l'illustre le parcours de Nicole Fontaine élue en 1984 au Parlement européen avant d'en devenir présidente entre 1999 et 2002.

Les élues à la carrière nationale

La dernière classe (19,5%) regroupe les élues nationales, c'est-à-dire les plus connues et les plus dotées en ressources politiques et symboliques. Deux tiers d'entre elles ont été ministres, deux tiers députées nationales, deux tiers ont publié des ouvrages, la plupart présentent des décorations nationales, enfin elles sont dans leur ensemble citées dans le *Who's who in France*. C'est principalement dans ce groupe que se rassemblent les élues aux parcours sociaux et scolaires les plus légitimes dans le champ politique central (Science Po, ENA, haute fonction publique, etc.)¹. Par exemple, les trois énarques de l'échantillon se situent dans cette catégorie. Cumulant des mandats aux niveaux national et local (33% ont été maires), leurs carrières politiques se distinguent surtout par des parcours dans le champ politique central. Ainsi, elles ont, pour une grande partie d'entre elles, effectué une carrière nationale particulièrement conséquente : près de la moitié ont exercé plus de trois mandats au niveau national, un quart d'entre elles attestent d'une carrière nationale de plus 15 ans, 22% entre 5 et 10 ans.

Pour ce dernier type de regroupement, le mandat européen s'inscrit dans quatre configurations de carrière. Tout d'abord, pour les élues les plus âgées, il s'agit d'un mandat

¹ Sur les différents types d'entrée en politique, et notamment la trajectoire politico-administrative ou « l'arrivée directe au centre », voir entre autres Gaxie (Daniel), *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 1999.

dit de reconversion leur carrière étant réorientée du national vers l'Europe ; le cas de Catherine Lalumière constitue ici un cas typique. L'accès au Parlement européen peut ensuite faciliter une ascension vers des positions politiques nationales dans la mesure où il contribue à acquérir ou à faire fructifier les ressources politiques détenues. Tel semble le cas de Catherine Trautmann. Siégeant à l'assemblée européenne entre 1989 et 1997, c'est-à-dire peu de temps après son élection à la mairie de Strasbourg, elle devient présidente de l'intergroupe cinéma du Parlement, avant d'accéder au gouvernement en 1997 en tant que ministre de la culture. Pour ces députées plus jeunes, la poursuite d'une implantation locale qui nécessite la densification du capital politique détenu est essentielle. La position européenne, si elle demeure de second ordre, peut être mobilisée dans le cadre des stratégies de renforcement du leadership et de l'implantation locale, ne serait-ce que dans l'usage du prestige que confère la position et ce d'autant plus qu'elle est en mesure de faire sens localement. Le cas de Catherine Trautmann est particulièrement éclairant dans la mesure précisément où la position européenne permet d'incarner un combat spécifique et une identité locale très forte : « Strasbourg, capitale de l'Europe »².

Puis, le mandat européen peut également représenter une position d'attente, un second choix, à la suite d'une défaite ou d'une exclusion momentanée du marché central et limiter la marginalisation ou simplement l'inactivité politique. Dès lors, la présence au Parlement demeure relativement courte dans la mesure où ces élus se mobilisent avant tout pour la conquête de positions nationales durables (Assemblée nationale), ce qui passe soit par l'intensification de leur

² Voir aussi le cas de Jean-Pierre Raffarin par rapport à la défense d'intérêts régionaux : Brouard (Sylvain), « L'Arc atlantique comme entreprise politique : coopération inter-régionale et leadership politique » in Balme (Richard), *Les politiques du néo-régionalisme*, Paris, Economica, 1996.

leadership dans leur fief d'origine (les parcours de Michèle Alliot-Marie et Frédérique Bredin en rendent compte), soit par un repositionnement dans une autre circonscription demandant alors un travail spécifique d'enracinement (Elizabeth Guigou et Marie-Noëlle Lienemann)³. Enfin, l'accès au Parlement européen peut également constituer un mode à part entière de professionnalisation politique pour des femmes peu implantées dans les espaces locaux mais éventuellement « ministrables ». Le cas de Simone Veil semble idéal-typique. Ministre de la Santé de 1974 à 1979, elle est tête de liste UDF aux élections européennes de 1979. Elue présidente du Parlement dès son arrivée, réélue en 84 et 89, elle accède à nouveau au gouvernement en 1993 en tant que ministre des affaires sociales. Ainsi, sur l'ensemble des élues nationales, 56% démissionnent, 28% sont réélues ministre après le Parlement européen, et 28% retournent à l'Assemblée nationale.

L'étude du système de position et des types de trajectoires des députées européennes offre dès lors des outils de compréhension du système des prises de positions auxquels il peut correspondre.

Investissements européens et dispositions à l'Europe

Si les modes d'investissement et les modalités d'entrée dans les rôles parlementaires européens paraissent assez

³ Sur les modalités de la notabilisation : Abélès (Marc), *Jours tranquille...*, *op. cit.* ; Lagroye (Jacques), *Société et politique : Chaban-Delmas à Bordeaux*, Paris, Pedone, 1973 ; Lefebvre (Rémi), « La difficile notabilisation de Martine Aubry à Lille. Entre prescriptions de rôles et contraintes d'identité », *Politix*, n°65, 2004 ; Phélippeau (Eric), *L'invention de l'homme politique moderne, Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002 ; Pourcher (Yves), *Les maîtres de granit. Les notables de Lozère du XVIIIème siècle à nos jours*, Paris, Olivier Orban, 1987.

pluriels dans la mesure où ils sont le produit de dispositions très diverses fonction des propriétés sociopolitiques et des trajectoires politiques suivies, l'étude de ces pratiques permet de mettre l'accent sur quelques éléments susceptibles d'éclairer les logiques sociales de construction des rôles parlementaires européens.

Les élues dont la trajectoire politique est axée vers la conquête de positions stables dans le champ politique central (les élues à la carrière nationale) se situent dans une sorte d'entre deux, et ont de fait peu investi le Parlement européen qui demeure pour elles une scène secondaire. Plus dotées en ressources politiques et sociales, la durée de leur mandat au Parlement est généralement de courte durée allant de quelques mois à quelques années, une démission survenant fréquemment en cours de mandat à la faveur d'une alternance politique ou d'une élection législative partielle. La présence au Parlement s'avère également plus fréquemment épisodique, leur activité parlementaire consistant principalement à voter lors des sessions plénières. Leurs pratiques ont ainsi tendance à s'orienter vers des formes de dilettantisme souvent dénoncées par les députés les plus investis.

Quant aux élues détentrices de fortes propriétés politiques et symboliques, comme Catherine Lalumière ou Simone Veil, elles occupent d'emblée dans l'assemblée des positions indexées à un capital symbolique caractéristique de ceux qui dominent et qui n'ont rien à prouver pour exister et être reconnus. D'autant plus si comme Catherine Lalumière, une expérience européenne proprement dite, le fait d'avoir été commissaire européen ou secrétaire général du Conseil de l'Europe, se surajoute à de fortes ressources politiques acquises sur la scène nationale. Les postures adoptées ne sont dès lors pas très éloignées de positions symboliques destinées à mettre en scène et rappeler l'histoire dont elles sont porteuses.

Mais il ne s'agit pas là des postures les plus typiques des élues européennes. En effet, l'étude des modes de recrutement des femmes politiques européennes françaises attestent d'une relative faiblesse de leurs ressources, aussi bien sociales et culturelles (notamment des propriétés scolaires) que politiques, ce qui les différencie de façon relative de leurs homologues masculins pris eux-mêmes dans leur ensemble. Le surinvestissement des rôles peut dès lors représenter une stratégie de compensation d'une structure de ressources et d'une légitimité politique, parlementaire et européenne *a priori* défavorable. Les dispositions de ces élues se caractérisent ainsi par une forme de bonne volonté à l'égard de l'institution et des rôles qui y sont prescrits. Plus faiblement dotées en propriétés politiques, peu familiarisées par leurs parcours politiques et sociaux au fonctionnement des espaces politiques et aux savoir-faire du professionnel de la représentation, de nombreuses élues revendiquent une posture de « travailleuses assidues » voire « appliquées » sinon « scolaires ». Elles mettent ainsi fréquemment en avant le caractère très « prenant » de leur travail, comme par exemple cette députée :

« Quand vous arrivez ici, vous avez plein de choses à découvrir. Il ne faut pas arriver en pensant que vous allez tout connaître du jour au lendemain. Et il faut s'imposer, les français n'ont pas toujours la réputation de travailler, en plus donc il faut s'imposer par le travail. Ici, si vous travaillez, il n'y a aucun problème (...). J'ai travaillé énormément, ça c'est sûr, j'ai travaillé beaucoup, beaucoup, mais j'aime bien ce que je fais. Je ne souffle pas pendant l'année, hein, je n'arrête pas, je travaille tout le temps.⁴ »

De tels types d'investissements peuvent s'inscrire dans des domaines très variés en fonction de leurs intérêts personnels ou politiques, au sein de diverses commissions.

⁴ Entretien avec une femme parlementaire, cité par Akrivou et Lysoe, *op. cit.*

Car ces formes de dévouements à l'institution et de surinvestissements des rôles par des entrants dans le champ politique offrent effectivement la possibilité de renforcer une légitimité parfois fragile avec la perspective d'une reconnaissance qui peut alors donner lieu à l'acquisition d'un véritable crédit politique, capital spécifique de l'institution européenne, éventuellement reconvertible dans le champ politique national, ne serait-ce que dans la mesure où il contribue à assurer le renouvellement du mandat. De nombreuses femmes ont ainsi obtenu des positions d'influence au sein du Parlement dont elles sont en mesure de retirer des avantages politiques ou symboliques : vice-présidence de commission ou de délégation, présidence de commission, voir vice-présidence ou même présidence de l'institution comme le parcours de Nicole Fontaine en témoigne parfaitement. Du coup, l'espace parlementaire européen peut donner lieu à de véritables chemins alternatifs de professionnalisation politique dans la mesure où les propriétés acquises dans l'institution parviennent à être réinvesties dans l'organisation partisane. En ce sens, si on dépasse les opinions idéologiquement négatives comme pour les élues d'extrême gauche dont le refus de jouer le jeu parlementaire constitue un mode de gestion du mandat et des contraintes de la représentation, les rapports subjectifs à l'institution sont toujours très positifs puisqu'ils s'insèrent d'une part dans le cadre de trajectoires politiques et sociales ascensionnelles et d'autre part dans le fait que le Parlement européen, bien qu'à la périphérie du champ politique, symbolise une position inespérée synonyme de rétributions symboliques et financières.

La démarche politique des femmes apparaît dès lors très entrepreneuriale tant à l'égard des espaces sociaux extérieurs au champ politique, qu'à l'égard du Parlement où les investissements sont soutenus et principalement dirigés vers des commissions secondaires, mais susceptibles de procurer de fortes plus-values politiques comme la commission Environnement, santé publique et politique des consommateurs. Les députées

sont ainsi plus fréquemment inscrites dans des commissions moins prestigieuses : Environnement, santé publique et politique des consommateurs, Juridique et marché intérieur, et surtout Emploi et affaires sociales (14% contre 3,5% pour les hommes) ou culture/éducation (11% contre 4%). Or, corrélativement à l'émergence d'un espace européen de politiques publiques⁵ et à la succession des traités européens, le rôle du Parlement s'est renforcé dans le processus de *policy-making* européen, notamment avec la production d'une expertise spécifique⁶. En conséquence, une partie de ces commissions (Industrie, commerce extérieur, recherche et énergie, Contrôle budgétaire et Juridique et marché intérieur) permettent de réinvestir des ressources intellectuelles et des dispositions au travail car, tout en étant situées au cœur même des stratégies de l'institution dans la configuration propre du système politique européen, elles offrent la possibilité de suivre des questions et de rédiger des rapports à haute teneur technique. En effet, ces commissions, et les questions qu'elles traitent, se situent au centre des enjeux institutionnels du fait de la procédure de co-décision ou de la centralité des questions budgétaires⁷. La production par le Parlement d'une expertise technique susceptible de concurrencer celle de la commission dans des domaines *a priori* peu politiques et fortement techniques est de fait au cœur des stratégies institutionnelles. De la sorte, avec l'approfondissement de la construction européenne à partir de 1986 et surtout 1992, de véritables opportunités d'acquisition d'un nouveau type de capital politique ont émergé pour des acteurs qui

⁵ Pour une vue générale : Mény (Yves), Muller (Pierre), Quermonne (Jean-Louis) (dir.), *Politiques publiques en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1995.

⁶ Sur ces questions, voir Costa (Olivier), *Le Parlement européen, assemblée délibérante*, Bruxelles, Ed. de l'Université de Bruxelles, 2001.

⁷ Sur la place du Parlement et de la commission du contrôle budgétaire dans la crise de la commission en 1998-1999, se reporter à : Georgakakis (Didier), « Juger la Commission européenne : scandale et tournant institutionnel (octobre 1998-mars 1999) », *Culture et conflits*, n°38-39, été 2000.

étaient socialement et politiquement disposés à « jouer le jeu » et à s'investir massivement, parmi lesquels, en particulier, de nombreuses femmes. Dès lors, l'histoire de l'institution ne peut être complètement détachée de cette rencontre entre d'une part des trajectoires politiques relativement inattendues dans une institution de niveau parlementaire mais longtemps peu légitime, et d'autre part des procédures juridiques très spécifiques⁸.

Ces éléments permettent de percevoir non seulement les mécanismes du recrutement européen mais aussi l'apparition de nouvelles filières de professionnalisation politique et, corrélativement, d'un nouveau type de capital politique. Le cas des femmes confirme en effet que le marché politique européen forme un important vecteur de professionnalisation dans lequel s'engouffrent très largement les acteurs dont les propriétés ne leur permettent pas d'accéder, en tant que telles, aux positions les plus légitimes dans le champ politique. Alors que les positions européennes étaient en 1979 très largement monopolisées par les acteurs dominant la scène politique nationale⁹, le cas des femmes montre que le recrutement européen en France a eu tendance à s'ouvrir et à être investi par des acteurs périphériques qui trouvaient là une occasion (inespérée) de professionnalisation politique. Dans ce schéma général, les femmes ont été particulièrement favorisées. Le fait d'être une femme leur a largement permis l'accession au Parlement européen, puisque à ressources politiques et sociales équivalentes, elles intègrent plus facilement l'arène européenne, mais moins fréquemment les arènes nationales. Ainsi, il est indéniable que la forte féminisation des positions européennes et corrélativement la très faible féminisation des principales positions de pouvoir dans le champ politique (locales et nationales) a répondu aux

contraintes accrues de féminisation tout en permettant d'éviter la féminisation des positions les plus élevées du champ politique¹⁰. Paradoxalement, sur le marché politique européen, la féminité fonctionne, à la différence de ce qui peut se passer sur d'autres marchés politiques, et notamment des marchés nationaux, comme une propriété positive. Si globalement les femmes ont plutôt tendance à s'investir au sein de commissions secondaires dans la hiérarchie parlementaire, cette réalité est aussi indissociable des propriétés sociales et de la structure des propriétés caractéristiques des femmes parlementaires.

En conséquence, les pratiques parlementaires des femmes ne peuvent pas se comprendre en dehors de la prise en compte de l'ensemble des propriétés qui sont les leurs. Du fait de la distribution des différents types de propriétés au sein de cette population, leurs pratiques tendent à se matérialiser par des formes d'investissements propres aux acteurs dominés de l'espace¹¹ : bonne volonté culturelle, dispositions à des investissements techniques et ascétiques, valorisation de la figure du travailleur assidu et dévoué à l'institution. Plus qu'une caractéristique de la féminité en politique comme le suggèrent parfois les travaux portant sur les femmes au Parlement européen, les formes d'investissements à l'Europe sont ainsi à mettre en relation avec les spécificités du recrutement politique des femmes qui exercent en ce sens un effet grossissant de phénomènes que l'on constate aussi bien chez les hommes, mais dont le recrutement est plus éclaté.

⁸ Sur cet aspect, voir Beauvallet (Willy), Introduction à une sociologie des élites parlementaires européennes, Working Paper, Florence, Institut Universitaire Européen, à paraître 2004.

⁹ Beauvallet (Willy), « Institutionnalisation... », *op. cit.*

¹⁰ Achin (Catherine) et Paoletti (Marion), « Le « salto » du stigmat. Genre et construction des listes aux municipales de 2001 », *Politix*, n°60, 2002.

¹¹ Voir la thèse en cours de Willy Beauvallet où ce point est particulièrement développé.